# Programme BPJEPS MAPST

(programme faisant convention)

SPORT ACADEMIE
16 Route Pierre Pinson
24100 BERGERAC

contact : alex@sportacademie.Fr

Description :
Enseignement des Blocs de compétences du BPJEPS MAPST Mention « Educateur sportif »
Code RNCP = 40480
Certificateur = Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques
Date d'enregistrement au RNCP = 01/12/2024
Date échéance de l'enregistrement au RNCP = 01/12/2029

Objectifs :
Préparer les stagiaires à l'examen grâce à une alternance de cours théoriques et pratiques

Objectifs professionnels :
Les stagiaires seront capables d'effectuer les missions suivantes :

- Assistant d'un intervenant responsable (il n'agit que dans le cadre d'une action déléguée par ce dernier et en présence de celui-ci),
- Intervenant en responsabilité avec le groupe,
- En sus ou non de cette précédente responsabilité, chargé de concevoir des projets de développement de la structure,
- De façon combinée à une ou plusieurs autres responsabilités, coordonnateur d'autres intervenants dans la structure.

Dates :
Août année N à Juillet N+1

Horaires :
les Lundi et Mardi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Ressources :
Foyer Socio-Culturel, 827 Rue Eugène Leroy 24750 TRELISSAC

Planning du cours :
Cf Ruban pédagogique

Tarif :
Le coût total du parcours est de 8 800€ net de taxes.

Conditions générales de vente :

Rappel : gratuité de la formation pour l'apprenti et son représentant légal, le cas échéant, aucune somme ne peut être demandée.

| | **Coût de la Formation** | **Prise en charge OPCO** | **Restant à charge Entreprise** |
|---|---|---|---|
| Année de formation<br>du 01/08/N au 31/07/N+1 | 8 800€ | 8 800€ | 0€ |

- Prise en charge par un OPCO = l'accord de prise en charge doit être reçu un mois maximum après la signature du contrat.
  Sans accord de prise en charge c'est l'entreprise qui devra s'acquitter du coût de la formation, soit 8 800€ net de taxes. Le paiement s'effectue par année de formation soit 8 800€ au 31 juillet (fin de formation).

Si le stagiaire abandonne en cours de parcours, l'OPCO finance au prorata du financement annuel.

Si l'OPCO ne finance pas les abandons de parcours, la somme sera dû par l'entreprise avec le même calcul que l'OPCO (prorata annuel).

SPORT ACADEMIE

# Programme détaillé

1- Tests de sélection

2- Le positionnement

3- Organisation pédagogique de la formation

4- Qualification des formateurs

5- Moyens et équipements de la formation

Association immatriculée au Répertoire Sirene Nouvelle Aquitaine
Sous le numéro 831 480 314 00010
Dont le NDA est 75240188524

# 1- MODALITES D'ORGANISATION DES TESTS DE SELECTION

Les exigences préalables à l'entrée en formation :
Elles permettent de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation et lui permettre d'accéder à la spécialité Multi-Activités Physiques et Sportives pour Tous. Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à l'article 9 du décret du 31 août 2001 précitées, sont :

- l'attestation de formation aux premiers secours (exigée dans le dossier d'inscription)
- un certificat médical de non- contre-indication à la pratique sportive datant de moins de trois mois, à l'entrée en formation (exigé dans le dossier d'inscription),

La réussite aux tests définis dans l'annexe III de l'arrêté du 07 Juillet 2006. Les tests spécifiques liés aux exigences préalables à l'entrée en formation seront les tests présentés ci-dessous.

Les Tests liés aux exigences préalables à l'entrée en formation :
Date : voir la liste des sessions établie par la DRAJES Nouvelle Aquitaine. La DRAJES Nouvelle Aquitaine a mis en ligne, sur son site Internet, la liste des Tests prévus sur l'année en cours.

Les Tests de sélection :
Notre test de sélection pour rentrer au sein de Sport Académie est un entretien individuel avec un jury composé de deux personnes : chef d'entreprise et équipe pédagogique.
Voici notre grille de notation pour le classement et la sélection des candidats.

| | | |
|---|---|---|
| Une présentation écrite du projet professionnel | Préparation personnelle<br><br>Une heure | Vous devrez préparer votre entretien individuel grâce à une trame remise par Sport Académie.<br><br>Vous devrez notamment présenter votre projet professionnel, vos motivations ainsi que vos attentes quant à votre futur métier. |
| Un entretien<br><br>Note sur 20 | 20 minutes | - Capacité à formaliser une présentation personnelle (6 pts),<br>- Motivation (4 pts),<br>- Expérience acquise dans le milieu |

| | | |
|---|---|---|
| | | (5 pts),<br>- Capacité à prendre en compte l'expression des interlocuteurs (5 pts). |

Chaque épreuve est formalisée par une grille d'évaluation comprenant les critères susvisés.

A l'issue des tests, il est établi un classement des candidats. L'entrée en formation se fera en fonction de ce classement, en rapport avec le nombre maximum de places ouvertes qui est au nombre de 15.

Les équivalences :

Sont exemptés des tests liés aux exigences préalables : (parcours d'habileté motrice sports collectifs et épreuve pratique) :

- les personnes titulaires d'un diplôme délivré par une fédération sportive agréée,
- les titulaires du BAPAAT,
- les titulaires d'un BEES ou d'un diplôme supérieur dans le champ du sport (licence entraînement, licence management, licence professionnelle, DEUST).

# 2-MODALITES D'ORGANISATION DU POSITIONNEMENT

Le positionnement

DATES : le premier jour de formation comme précisé sur le Ruban pédagogique.

Le positionnement a pour objectif de :

- Repérer les compétences déjà acquises,
- Proposer au candidat un parcours individualisé de formation en fonction des compétences détenues par le stagiaire. Le positionnement permet de proposer un allégement de formation individualisée, au cas par cas.

Le positionnement permet également au stagiaire de découvrir les référentiels du diplôme (phase d'accueil) et de se situer par rapport à eux en mettant en relation :

- Ses motivations et son projet professionnel avec le référentiel professionnel,
- Ses acquis d'expérience avec le référentiel de certification.

Les exigences minimales préalables à la mise en situation pédagogique

Elles permettent d'attester les capacités professionnelles du candidat qui doit être capable de : « Rappeler les obligations légales et réglementaires en matière de protection des pratiquants et des tiers. Citer les décisions à prendre immédiatement pour préserver la sécurité des publics en cas d'accident, d'incident ou d'impondérable pouvant induire des problèmes de sécurité. Etre capable d'aménager les zones d'évolution, dans le domaine spécifique des sports collectifs, en toute sécurité individuelle ou collective. »

Deux temps permettent de vérifier les capacités professionnelles et de délivrer l'attestation.

1. Le positionnement
2. Au cours du premier trimestre de la formation.

# 3-L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

L'organisation pédagogique de la formation sera conçue à partir de l'analyse des différents niveaux de responsabilité conférés à l'animateur en situation professionnelle dans sa structure.

Ces niveaux de responsabilité seront extraits du traitement des enquêtes adressées aux structures identifiées qui sont les collectivités territoriales et les clubs :

> Outre les aspects strictement liés à l'encadrement direct des publics (comme assistant ou en responsabilité) les structures classent les compétences d'agent de développement et les compétences de coordination d'autres intervenants comme prioritaires pour l'animateur de niveau IV.

A partir de cette analyse, quatre niveaux de responsabilité pourront être définis. L'animateur peut- être :

- Assistant d'un intervenant responsable (il n'agit que dans le cadre d'une action déléguée par ce dernier et en présence de celui-ci),
- Intervenant en responsabilité avec le groupe,
- En sus ou non de cette précédente responsabilité, chargé de concevoir des projets de développement de la structure,
- De façon combinée à une ou plusieurs autres responsabilités, coordonnateur d'autres intervenants dans la structure.

Ces quatre niveaux de responsabilités identifiés à partir de la réalité professionnelle et des besoins :

- Constituent les pivots autour desquels s'organise la formation, en quatre temps, et permettent une montée en puissance de l'animateur en situation professionnelle,
- Permettent de positionner les candidats en début de formation et d'adapter celle-ci à l'activité professionnelle,
- Permettent de distribuer le travail qui serait à faire dans la structure pour développer les compétences afférentes,
- Permettent de bien cibler l'action des tuteurs par le balisage précis des compétences à atteindre à chaque étape de la formation.

Ces niveaux référencés organisent verticalement la formation et constituent des points de passage dans la montée en charge du stagiaire en situation professionnelle.

Sur le plan transversal, notamment sur les deux premiers temps de formation, le dispositif mis en place s'organise autour d'une interrelation de trois paramètres que sont :

- L'analyse des sports collectifs,
- Les conséquences de l'activité sur le pratiquant,
- La démarche d'intervention de l'animateur.

Pour chacun de ces quatre niveaux de responsabilité qui marquent l'activité professionnelle et les quatre temps de formation :

- Sont extraites les compétences contenues dans le référentiel (document ci-après),
- Sont déclinés les contenus de formation permettant de construire ces compétences,
- Sont proposées les tâches à accomplir dans la structure, afin de développer les compétences cibles, par la voie du guide d'accompagnement.

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

| | |
|---|---|
| BLOC 1 BC1<br>Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation | |
| **A.1.1** | **Recueil d'informations en vue d'un état des lieux de l'environnement de la structure, des besoins et des financements/ressources mobilisables** |
| C.1.1.1 | Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure. |
| C.1.1.2 | Identifier les différents publics cibles d'une structure en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation de handicap. |
| **A.1.2** | **Proposition de projets dans le cadre de l'évolution de la structure répondant à l'évolution des besoins** |
| C 1.2.1 | Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation de handicap. |
| C.1.2.2 | Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public. |
| **A.1.3** | **Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure** |
| C.1.3.1 | Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure et des impacts écologiques potentiels, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus. |
| C.1.3.2 | Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regarde son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet. |
| C.1.3.3 | Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre. |
| **A.1.4** | **Evaluation du projet et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis** |
| C.1.4.1 | Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts. |
| C.1.4.2 | Restituer les conclusions du projet à son responsable en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités. |
| BLOC 2 BC2<br>Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation | |

| | |
|---|---|
| **A.2.1** | **Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure** |
| C.2.1.1 | Communiquer des informations sur les activités proposées, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage. |
| C.2.1.2 | Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous. |
| **A.2.2** | **Mise en œuvre, à destination des publics, d'action de promotion et de valorisation des activités** |
| C.2.2.1 | Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles d'actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités. |
| C.2.2.2 | Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics. |
| | BLOC 3 BC3<br>Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure |
| **A.3.1** | **Conception de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités** |
| C.3.1.1 | Définir les finalités d'un cycle de séances des activités physiques et sportives, en tenant en compte du projet et de l'organisation de travail de la structure et des caractéristiques du public, afin d'adapter les séances aux besoins identifiés et aux différents types de public visés. |
| C.3.1.2 | De définir les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances des activités physiques et sportives, en tenant compte des publics visés, notamment ceux éloignés de la pratique sportive ou en situation de handicap, et des finalités du cycle de séances, en vue de favoriser les apprentissages. |
| C.3.1.3 | Elargir ses pratiques à de nouvelles activités physiques et sportives, en développant sa connaissance et son expérience de celles-ci, en vue d'alimenter la conception de séances et d'exploiter en sécurité de nouvelles activités. |
| **A.3.2** | **Préparation de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives** |
| C.3.2.1 | Définir les conditions de réalisation d'une séance des activités, en tenant compte de l'activité, du public et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers et le respect de la réglementation en vigueur. |
| C.3.2.2 | Vérifier les ressources humaines et matérielles nécessaires à la réalisation d'une séance des activités physiques et sportives, en tenant compte de son contenu et de son déroulement, pour s'assurer de leur disponibilité ainsi que du bon fonctionnement du matériel au moment prévu. |
| **A.3.3** | **Conduite de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives** |

| | |
|---|---|
| C.3.3.1 | Accueillir les participants à une séance des activités physiques et sportives, en présentant les objectifs de celle-ci et son déroulement, en vue de mettre en place une dynamique favorable à l'implication des participants, notamment ceux en situation de handicap. |
| C.3.3.2 | Présenter les règles à respecter au cours d'une séance des activités physiques et sportives, en mobilisant des techniques spécifiques à l'activité ou aux activités support de la séance, ainsi que les consignes et le matériel de sécurité, afin de répondre aux objectifs fixés et d'assurer la sécurité des pratiquants. |
| C.3.3.3 | Animer une séance des activités physiques et sportives, en s'appuyant sur les situations pédagogiques et les techniques d'animation prévues, et en prenant en compte les réactions et les réalisations des publics accueillis, en vue d'atteindre les objectifs de la séance et de favoriser leur participation et leur implication. |
| C.3.3.4 | Repérer les risques, les freins ou les difficultés éventuelles rencontrées par les participants, tout au long d'une séance des activités physiques et sportives, en identifiant les besoins éventuels d'accompagnement, afin d'apporter des conseils personnalisés et d'intervenir en cas de situation accidentogène. |
| **A.3.4** | **Evaluation de séances et de cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives** |
| C.3.4.1 | Analyser une séance des activités physiques et sportives, en s'appuyant sur le déroulement initialement prévu et sur les observations réalisées au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations. |
| C.3.4.2 | Evaluer un cycle de séances des activités physiques et sportives, en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis et en analysant les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques. |

## Contenus et méthodes pédagogiques

### Volumes horaires :

| | Nombre de jours | Nombre d'heures |
|---|---|---|
| Positionnement | 1 | 7 |
| Module BC1 Projet | 31 | 217 |
| Module BC2 Valorisation des activités | 9 | 63 |
| Module BC3 N Espace Naturel | 10 | 70 |
| Module BC3 J Jeux Sportifs | 10 | 70 |
| Module BC3 E Entretien Corporel | 10 | 70 |
| BLOC3 | 11 | 77 |
| Présence en entreprise | 232 | 1624 |
| | | |
| BP MAPST | 82 | 574 |

| Intitulé de la certification | Date |
|---|---|
| EPMSP | Septembre |
| BLOC 2 | Avril |
| BLOC 3 Epreuve 2 | Avril |
| BLOC 3 Epreuve 1 | Mai à Juillet |
| BLOC 1 | Juillet |

SPORT ACADEMIE

# 4- QUALIFICATION DES FORMATEURS

## LISTE DES FORMATEURS
## SPORT ACADEMIE
## BPJEPS MAPST

| NOM | PRENOM | QUALIFICATION | MATIERE | STATUT | ROLE dans la formation visée |
|---|---|---|---|---|---|
| MAMBRUN | LAURENT | Certification Ingénierie de formation Niveau 1 et 2, Certificat professionnel Organisateur et Consultant, Certification Community Management. | BLOC 1<br>BLOC 2 | Auto-entrepreneur | Prépare les stagiaires à la certification des BLOC 1 et 2 |
| DEJEAN | CORALIE | BPJEPS AGFF | BLOC 3 APEC | Auto-entrepreneur | Prépare les stagiaires à la certification du BLOC 3 |
| MONRIBOT | DAVID | BPJEPS APT<br>Brevet Initiateur SAE (Escalade) | BLOC 3 APEN | Auto-entrepreneur | Prépare les stagiaires à la certification du BLOC 3 |
| DURIEUX | ROMAIN | DEJEPS Karaté<br>BNSSA<br>Licence STAPS | BLOC 3 APJS | Auto-entrepreneur | Prépare les stagiaires à la certification du BLOC 3 |

*les intervenants extérieurs seront épaulés à chaque séance par le coordonnateur M.Mambrun

# 5- MOYENS ET EQUIPEMENTS

Espace pratique

Par convention avec la ville de Trélissac.

Les installations sportives :

- Un gymnase
- Un terrain de rugby
- Un terrain synthétique

Ainsi que 2 salles de cours équipées (tableau, bureau, vidéoprojecteur) dans les locaux du Foyer Socio-Culturel de la ville de Trélissac.

Nom, Date et Signature
Cachet de l'entreprise

SPORT ACADEMIE

SPORT ACADÉMIE
22 rue Camille Flammarion
24000 PÉRIGUEUX
Tél: 06 59 22 99 15
Siret : 831 480 314 00010 - APE 8499Z